

Communiqué de presse commun

AXIAL – RÉPARER DURABLEMENT - Paris, 30 mai 2025

Axial s'impose comme un acteur pionnier du développement durable dans le secteur de la réparation carrosserie !

Le réseau de carrossiers indépendants **Axial** renforce son engagement en matière de responsabilité sociétale en certifiant l'ensemble de ses membres avec le label **Réparer Durablement**, un programme innovant récemment lancé en France.

Le 22 mai dernier, **Adeline Bourdon**, présidente d'Axial, a officialisé cet engagement en signant le contrat de partenariat avec le label : « *Axial a toujours été à l'avant-garde de l'innovation, de la qualité, et désormais, de l'engagement social.* »



Créé dès 2011 aux **Pays-Bas** puis **implémenté** en **Belgique** et au **Luxembourg**, le programme **Réparer Durablement** rassemble aujourd’hui plus de **4 500 entreprises**. Il repose sur la norme **ISO 26000** et s’aligne sur la **directive CSRD** (Corporate Sustainability Reporting Directive) de l’Union européenne, qui régira prochainement les obligations de reporting extra-financier des entreprises.

« *Notre force, c'est d'adapter concrètement les exigences du développement durable au métier de la réparation automobile, qu'il s'agisse d'un grand groupe international ou d'un artisan local* », souligne **Harry Filon**, CEO de Réparer Durablement.

Pour Axial, cette certification représente bien plus qu'un simple label :

« *Le développement durable est au cœur de nos valeurs. Ce programme nous offre un cadre structurant, avec des critères pertinents et un accompagnement concret pour progresser là où c'est nécessaire* », explique Adeline Bourdon.

Déjà adoptée dans d'autres pays par des réseaux Axial, cette initiative positionne **Axial France comme le premier réseau de carrosserie à s'engager à l'échelle nationale**.

Renaud Hanquiez, Directeur Général d'Axial, précise :

« *Notre motivation est d'abord sincère, mais elle répond aussi à une attente croissante des clients. Aujourd'hui, ils choisissent leur carrossier non seulement pour la qualité et l'accueil, mais aussi pour son engagement environnemental. Nous voulons être à la hauteur de ces attentes avec un réseau qui allie performance, proximité et durabilité.* »

Enfin, **Harry Filon** rappelle que cette dynamique s'inscrit dans un contexte réglementaire en pleine évolution :

« Dès 2025, la directive CSRD entrera en application. Les banques, les assureurs ou les sociétés de leasing exigeront des rapports de durabilité. Toutes les entreprises labellisées Réparer Durablement recevront un rapport annuel (VSME) conforme à ces exigences. »

Fin du message

—

Note aux rédacteurs (non destinée à la publication) :

Réparer Durablement et conseil indépendants en matière d'entrepreneuriat durable

Réparer Durablement et soutient les entreprises dans le domaine du développement durable aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg et en France. Nous garantissons que les entreprises certifiées sont à l'avant-garde en matière de durabilité et nous les informons des normes et réglementations les plus récentes. Nous fournissons également aux entreprises membres des rapports validés conformément à la norme européenne de rapport sur le développement durable (VSME). Le cahier des charges est géré par le Collège, auquel siègent, en plus des secteurs, toutes les grandes sociétés de leasing et compagnies d'assurance.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous avez le droit de consulter, de corriger ou de supprimer vos données personnelles, à condition que cela ne nuise pas au traitement pour l'exécution de l'accord. Vos données seront traitées dans le respect de la vie privée et de la loi : Règlement général sur la protection des données.